

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 3701

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾

pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005

(exprimé en EURO)

A. RECETTES	01.01.2005 au 31.12.2005 ⁽²⁾	01.07.2004 au 31.12.2004
Chap. 1 : Subventions et autres recettes du PE		
1. Subvention du PE:	1.104.726,00	548.506,00
Déductions ⁽³⁾	(2.861,26) ⁽³⁾	(6.222,10)
2. Autres recettes du PE:	7.830,00 ⁽²⁾	0,00
	1.109.694,74	542.283,90
Chap. 2 : Ressources propres		
1. Intérêts	0,00	0,00
2. Bénéfice de change	0,00	0,00
3. Divers	9,33	0,00
4. Remboursement TVA	0,00	0,00
5. Report de l'exercice précédent	219.307,20	133.231,06
	219.316,53	133.231,06
TOTAL DES RECETTES	1.329.011,27	675.514,96

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 3701

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾

pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005

(exprimé en EURO)

B. DEPENSES	01.01.2005 au 31.12.2005	01.07.2004 au 31.12.2004
Chap. 1 : Personnel		
Missions du secrétariat	7.023.14	0.00
Stagiaires	18.738.45	500.00
	25.761,59	500,00
Chap. 2 : Matériel, frais administratifs courants et frais de fonctionnement		
Équipement, frais d'exploitation (informatique)	0.00	0.00
Équipement, frais d'installation (télécoms, machines)	298.00	1.410.00
Papeterie et fournitures de bureau	0.00	10.23
Affranchissement et télécommunications	8.458.92	247.78
Frais d'impression et de reproduction	0.00	0.00
	8.756,92	1.668,01
Chap. 3 : Documentation, études et recherche		
Journaux, revues, agence de presse et livres	8.885.40	222.60
Étude et recherche	18.505.55	11.638.99
Bases de données	525.85	0.00
	27.916,80	11.861,59
Chap. 4 : Frais juridiques, financières et autres dépenses de fonctionnement		
Frais juridiques	0.00	0.00
Charges financières et pertes de change	0.00	29.58
Autres dépenses de fonctionnement	8.113.33	0.00
	8.113,33	29,58
Chap. 5 : Frais de réunions et de représentation		
Autres réunions et conférences	230.404.03	89.516.22
Invités	14.562.53	29.492.50
	244.966,56	119.008,72
Chap. 6 : Publications et Publicité		
Affiches, tracts et brochures	347.312.06	45.785.09
Insertions publicitaires et publicité audiovisuelle	158.440.75	53.599.15
Matériel de publicité, gadgets...	83.700.08	13.006.45
Sites Internet	49.584.17	54.820.79
Visites aux institutions, stands d'information	6.820.00	535.80
	645.857,06	167.747,28
Chap. 7 : Députés		
Frais de mission	20.221.47	2.037.49
	20.221,47	2.037,49
Chap. 8 : Subventions et cotisations		
Subventions	4.804.70	2.150.00
	4.804,70	2.150,00
TOTAL DES DEPENSES	986.398,43	305.002,67
SOLDE DE LA PERIODE	342.612,84	370.512,29
CREDITS NON UTILISES RENDUS AU BUDGET DU PE	(82.922,36) ⁽⁴⁾	(151.205,09)
CREDITS REPORTES A L'EXERCICE SUIVANT	259.690,48	219.307,20

DEPUTES NON INSCRITS AU PARLEMENT EUROPEEN - BUDGET 3701

ETAT DES RECETTES ET DEPENSES ⁽¹⁾

pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2005

(exprimé en EURO)

NOTES

- ⁽¹⁾ Depuis le 1er juillet 2003, les dépenses et la comptabilité des Députés non inscrits sont gérées par les services administratifs du Parlement en conformité avec la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 3701. Ces derniers tiennent la comptabilité sur la base des justificatifs présentés par les Députés non inscrits. Les contrôles de conformité sont effectués sur la base de la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 3701.
- ⁽²⁾ Allocation pour l'année 2005 : €1.104.726
- 28 Députés non inscrits à partir du 1er janvier 2005 @ €38.094
 - 29 Députés non inscrits à partir du 1er juin 2005 : 2 nouveaux Députés @ €19.047 moins 1 Députée qui a adhéré au groupe ADLE
 - Suite à l'arrivée des observateurs Roumains et Bulgaires, les Députés non inscrits ont reçu une allocation supplémentaire de €7.830 (€270 par Député).
- ⁽³⁾ Déductions : montants remboursés par les Députés non inscrits concernant les dépenses non conformes à la réglementation 3701 pour l'année 2004.
- ⁽⁴⁾ L'Article 2.9.2 de la réglementation régissant les dépenses du poste budgétaire 3701 stipule que : "Les crédits qui n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice peuvent être reportés au seul exercice suivant, à concurrence de 50 % des crédits annuels reçus du budget du Parlement européen." Tout montant dépassant le seuil de 50% des crédits annuels est rendu au budget du Parlement européen. A la fin de l'année 2005 un montant de €82.922,36 restait impayé sur les comptes des Députés non inscrits. De ce montant :
- La somme de €27.429,20 a été payée au groupe ADLE suite à l'adhésion d'une Députée à ce groupe
 - La somme de €55.493,16 a été rendue au budget du Parlement européen